

Gendarmerie nationale

Préconisations à l'attention des particuliers

« Fêtes de fin d'année »



La GENDARMERIE s'engage auprès de vous et vous apporte conseils et préconisations

Les périodes de fêtes de fin d'année sont propices à une forte hausse des échanges commerciaux et au stockage de produits pouvant attiser la convoitise de personne malintentionnée. Voici une liste non exhaustive de conseils pouvant être appliqués pour que cette période ne soit pas gâchée

Lors de vos ACHATS :

Faites vous accompagner autant que faire se peut par des proches. Privilégier les moments d'affluences faibles (matinée), éviter les horaires proches de la tombée de la nuit.

Mettre vos achats dans des sacs anonymisés ou emballés de papier cadeau (pas de marque apparente pouvant attirer l'attention : marque de luxe, de sport...).

Restez attentif aux personnes pouvant avoir des comportements suspicieux lors vos achats (présence dans les mêmes enseignes que vous, personnes postées prêt des distributeur de billets, regards insistants). En cas de doute rapprochez vous immédiatement de vos commerçants, des services de sécurité ou composez le 17.

Les achats de matériels high-tec et/ou précieux doivent être effectués à la fin de vos emplettes. Vous devez limiter leur présence dans vos véhicules sur des parking de zone commerciale alors que vous poursuivez vos achats.

Privilégiez des zones de stationnement surveillées éclairées à proximité immédiate de celle de vos achats.

A votre DOMICILE :

Limiter également le stockage des présents que vous souhaitez offrir, ne les stocker pas à la vue depuis vos extérieurs (Ne laissez pas vos cadeaux sous le sapin en attendant votre retour).

Limiter au maximum la présence d'argent liquide à votre domicile :

-pour les cadeaux, privilégier les chèques bancaires ou échanges dématérialisés,

-si vous souhaitez tout de même offrir de l'argent liquide, ne stocker que le strict nécessaire, effectuer des retraits multiples au coup par coup, en privilégiant les retraits en agence bancaire.

En cas d'absence de votre domicile simulez une présence (télévision ou luminaire allumé, poste radio...), si absence prolongée, en aviser votre brigade locale (dispositif Tranquillité vacances).

En cas de doute, demande de précision ou de spécificité devenez un acteur de votre sûreté, identifiez-vous et informez vous auprès de votre brigade de Gendarmerie locale

Groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône Compagnie de gendarmerie départementale d'Arles

BTA ST-REMY-DE-PROVENCE

04.90.92.00.47